



GCS

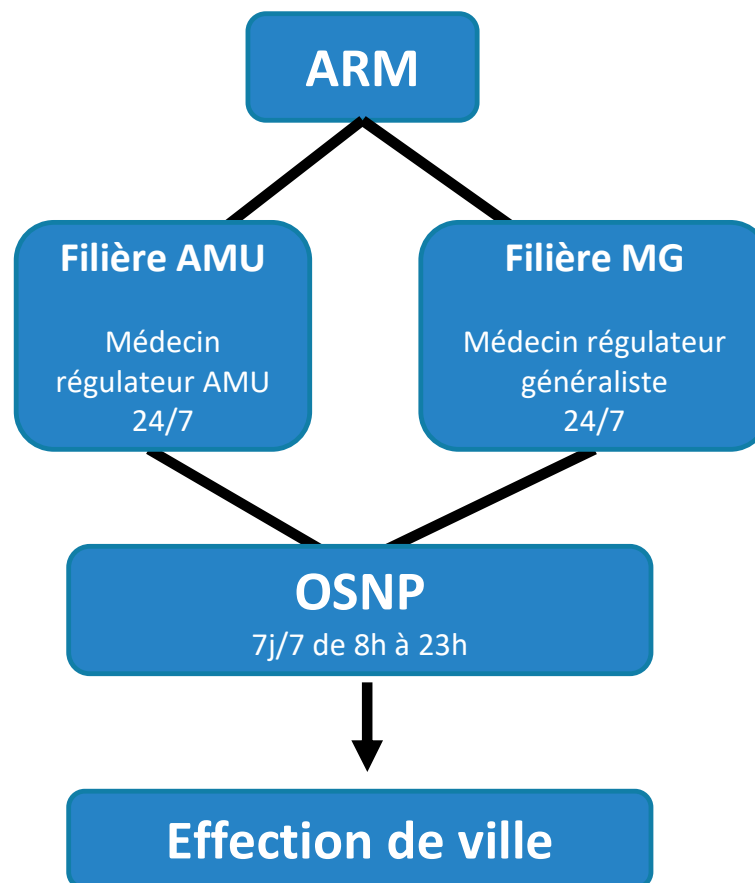
# Service d'Accès aux Soins de Haute-Garonne

Webinaire SNP CPTS Sud Toulousain  
Mardi 31 mars 2026

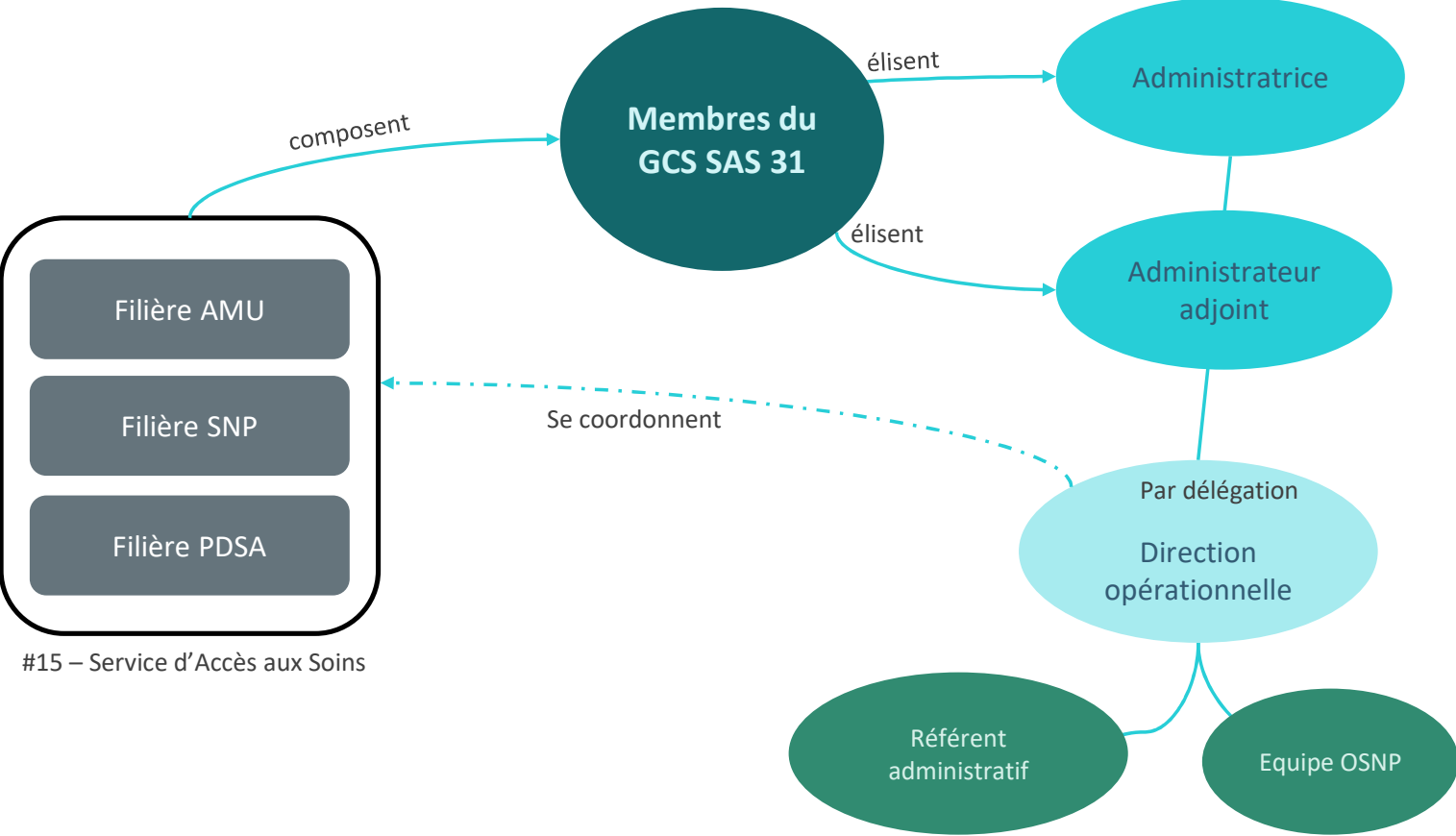
# SAS 31 - Groupement de Coopération Sanitaire

- Le **SAS 31** débute comme une expérimentation le **31 mai 2021** avec l'arrivée de la **régulation médicale en horaires de SNP** et l'articulation avec les **OSNP**.
- Le **Groupement de Coopération Sanitaire** a été constitué le **30 mai 2024** afin de porter, encadrer et réguler le SAS de la Haute-Garonne, notamment l'activité des OSNP.
- Le GCS est un outil de **coopération** entre la ville et l'hôpital. Il a permis d'associer les membres :
  - **CHU de Toulouse**, hébergeur du **SAMU**
  - **ARMLSNP 31** : association de régulation médicale des **soins non programmés** qui, créée lors de la mise en place du SAS 31, pour les appels non urgents la semaine en journée et le samedi matin
  - **REGUL'31** : association de la **permanence des soins ambulatoires** pour les appels non urgents, qui fonctionne aux horaires de fermeture des cabinets médicaux.
- Le GCS répond aux besoins de **coordination** entre les trois entités **AMU, ARML SNP 31 et REGUL'31**, notamment par la coopération entre les régulateurs et les OSNP.

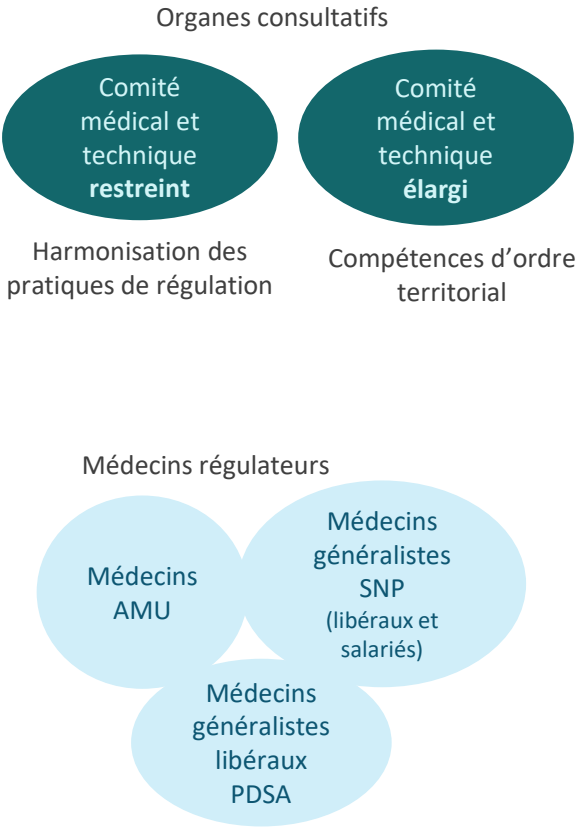
# Schéma fonctionnel du Service d'Accès aux Soins 31



# Organigramme GCS SAS 31



#15 – Service d’Accès aux Soins



# Médecin régulateur généraliste SNP

1. « Nouveauté » du SAS ;
2. Lieu d'exercice: Centre de Réception et Régulation des Appels du SAMU-SAS 31 ;
3. La régulation médicale consiste principalement, après avoir conduit un interrogatoire permettant d'identifier la demande de l'appelant et le degré d'urgence, à apporter une réponse adaptée au patient ;
4. Le médecin régulateur généraliste dispose d'un éventail de possibilités :
  - Conseils médicaux
  - Consultations vers un professionnel de santé de ville
  - Renvoi vers une structure de ville (sans consultation)
  - Renvoi vers un médecin traitant
  - Renvoie vers une autre spécialité
  - Déclenchement de transport
5. Il collabore étroitement avec les équipes OSNP et hospitalières présentes sur le plateau de régulation.

## Equipe de médecins régulateurs membres du GCS

SNP



**6j/7**



**L-V : 8h – 20h**  
**S : 8h-12h**

PDSA



**7j/7**



**L-V : 20h – 8h**  
**S : 12h-00h**  
**+ Dimanches et jours fériés**

AMU



**7j/7**



**24h/24**

# Opérateur de Soins Non Programmés (OSNP)

1. Lieu d'exercice: Centre de Réception et Régulation des Appels du SAMU-SAS 31 ;
2. L'OSNP participe au dispositif du SAS et intervient après le médecin régulateur du SAS (AMU/SNP/PDSA) pour la recherche de solution. L'OSNP travaille en lien direct et sous la responsabilité fonctionnelle des médecins régulateurs et du superviseur ;
3. Ils ont pour rôle de trouver des rendez-vous de médecine de ville dans les 48h pour les patients dont le besoin de soins non programmés a été confirmé par le médecin régulateur ;
4. Il collabore étroitement avec l'ensemble des équipes présentes sur le plateau de régulation ;
5. En Haute-Garonne, il intervient également après le médecin régulateur en PDSA pour l'adressage en maison médicale de garde.

# Equipe OSNP

8 ETP  
au 01/04/26

## Amplitude actuelle



**7j/7**

 **8h – 23h**

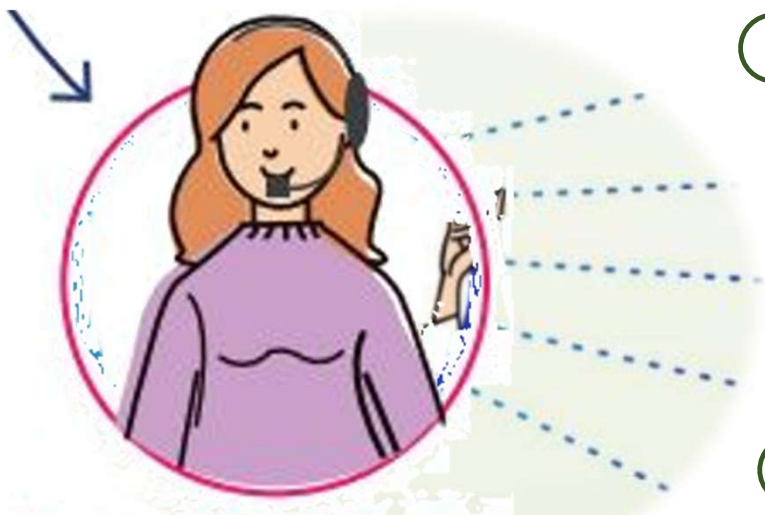


# Organisation d'une consultation en ville

# Comment, les consultations en ville sont-elles organisées ?

→ Sur demande du médecin régulateur et par un **opérateur de soins non programmés**

Pour l'organisation de cette consultation, l'OSNP va respecter un protocole en trois temps :



**1** le **médecin traitant du patient**  
L'OSNP lui téléphone pour proposer le patient

**2** les **professionnels de santé ayant un créneau de disponibilité dans les 48h et proches du patient**  
En priorité : les professionnels disponibles, proches ET inscrits au SAS  
L'OSNP prends rdv directement via l'agenda en ligne du médecin ou par téléphone

**3** les **professionnels de santé inscrits au SAS\*, proches du patient mais sans créneau de disponibilité dans les 48h.**  
L'OSNP leur téléphone pour proposer le patient

OSNP = Opérateur de soins non programmés.

En charge :

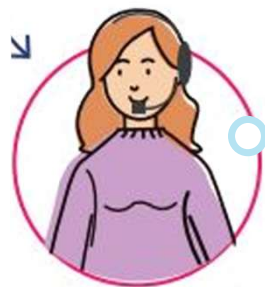
- d'assister le MR, en mettant en œuvre ses décisions (envoi ordo ...);
- de procéder à la prise de rdv auprès d'un PS après régulation médicale;
- de donner des informations adm aux patients (pharmacie de garde ...)

- = inscrits au dispositif et qui acceptent d'être sollicités pour recevoir des patients sur orientation du SAS.
- Le volontariat SAS est valorisé par la CPAM

# Comment l'OSNP fait-il pour trouver les professionnels de santé disponibles ?

en cherchant sur internet !

MAIS **via la plateforme numérique SAS** ([sas.sante.fr](http://sas.sante.fr)) qui va venir agréger en un seul et même endroit l'ensemble des créneaux de disponibilité du territoire.



*Les médecins gardent la maîtrise de leur activité*



L'OSNP :

- **Utilise les créneaux « disponibles »**, le PS n'a pas à créer de créneaux « réservés au SAS ».
- **N'a pas de droits spéciaux** pour réserver, il suit les consignes données par le PS dans son agenda.
- **Ne voit pas toute l'activité du médecin** mais seulement les créneaux grand public (hors patientèle), les créneaux uniquement visibles des autres professionnels de santé, les créneaux de SNP, et les créneaux réservés à l'organisation de votre CPTS (dans le cas d'une déclaration de participation au SAS « au titre d'une CPTS »), disponibles dans les 48h. Les créneaux que chaque professionnel réserve à sa patientèle ne sont quant à eux pas remontés au sein de la plateforme numérique puisqu'ils ne sont pas considérés comme « disponibles ».

Si aucune solution n'est trouvée, l'OSNP appelle les PS volontaires, sans créneau de disponibilité, pour **proposer** le patient

# Comment participer ?

# Présentation et démonstration de la plateforme numérique SAS : [sas.santé.fr](https://sas.santé.fr)

DÉMONSTRATION

Outil national développé par l'Agence du Numérique en Santé, destiné à l'usage exclusif des professionnels de santé

Permet aux professionnels de santé effecteurs de ville :

- de se déclarer volontaire SAS .



Je participe au SAS

- de partager leurs créneaux de disponibilité pour des SNP :
  - Soit via un interfaçage avec leurs solutions d'agenda en ligne;
  - Soit par un renseignement manuel de l'agenda de la plateforme.

## 2 GRANDES FONCTIONNALITÉS

1 Un annuaire national exhaustif de l'offre de soins et un moteur garantissant une neutralité dans la recherche d'offre de soins

2 Un service d'agrégateur des disponibilités des professionnels de santé, dans une démarche d'interopérabilité avec les autres outils

Permet aux acteurs de la régulation (OSNP, MR)

- De connaître les noms et coordonnées des médecins volontaires SAS ;
- D'identifier leurs plages de disponibilités
- De réserver un rdv pour le compte du patient, par téléphone ou via les solutions d'agenda en ligne équipant les professionnels de santé.

Service d'accès aux soins  
Un service de Santé.fr

Consultation de médecine générale 7 Rue Des Trente-Six Po...

**Dr Lannes Frederic**  
Médecin généraliste

Mer	Jeu	Ven
Pas de créneau disponible	12h15 15h30	10h45

Voir plus

**Dr Finkel Jacques**  
Médecin généraliste

Mer	Jeu	Ven
Pas de créneau disponible	Pas de créneau disponible	Pas de créneau disponible

Map showing locations in Daurade, ESQUIROL, CARMES, LE MUSCA.

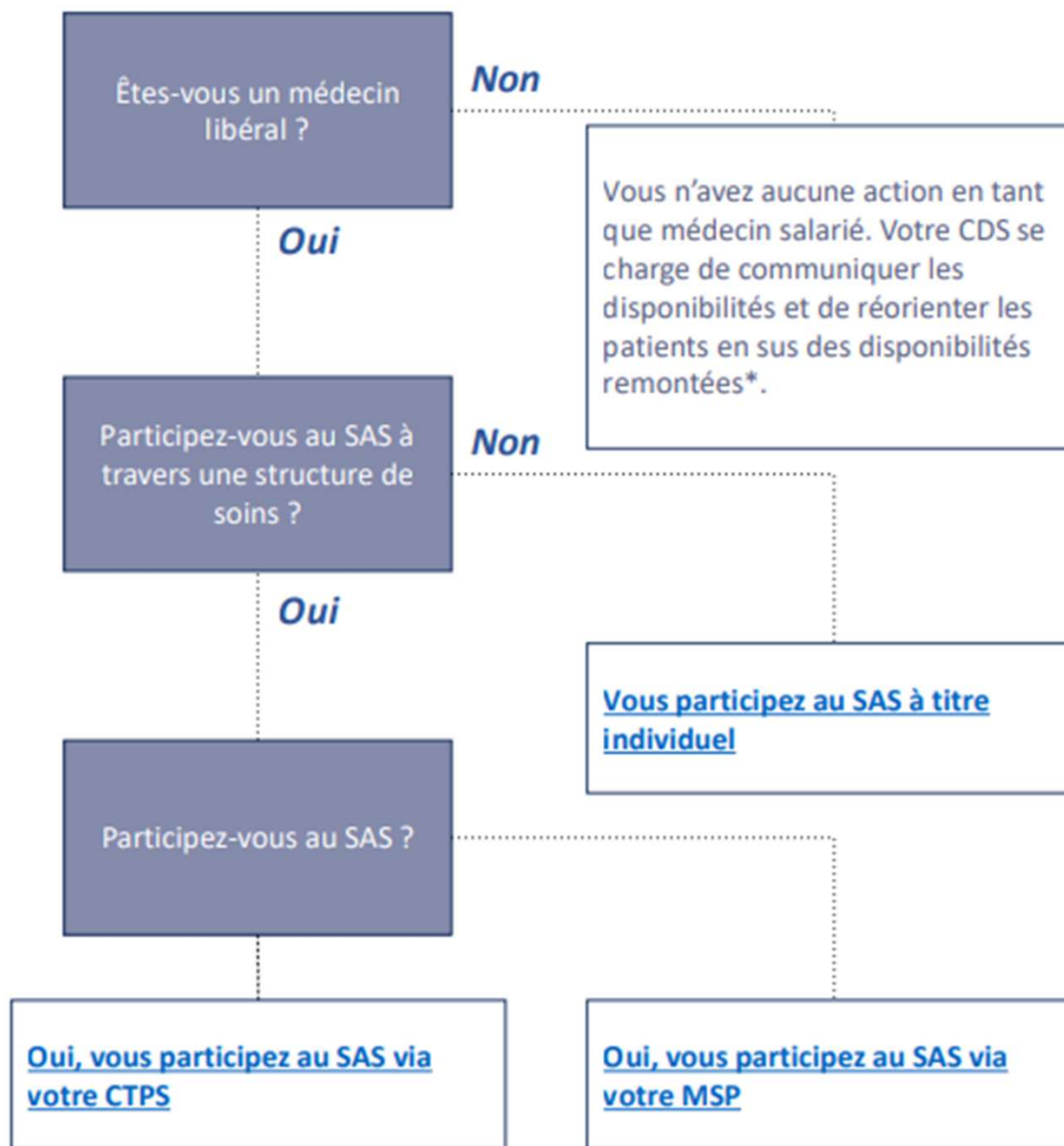
# S'inscrire au dispositif SAS en tant qu'effecteur libéral

- ✓ Connexion via Pro Santé Connect – médecins effecteurs ;
- ✓ Indiquer participer au SAS (s'inscrire) via des créneaux en sus des disponibilités ;
- ✓ Préciser les modalités de participation : individuel, CPTS, MSP, SOS Médecin ;
- ✓ Remontée des créneaux de solution de prise de RDV :
  1. Solution individuelle interfacée avec Plateforme SAS avec une remontée automatique,
  2. Solution individuelle interfacée avec Plateforme SAS sans remontée automatique,
  3. Pas de solution individuelle interfacée avec Plateforme SAS → proposition manuelle
- ✓ Bénéficier de la rémunération SAS

**Possibilité** : Création de compte « gestionnaire de structure » par le coordonnateur CPTS >

Regroupe sur la Plateforme la liste des médecins membres de la CPTS inscrits au SAS et les créneaux de SNP mis à disposition

Les modalités de participation au SAS dépendent de votre situation d'exercice



# La valorisation financière



## Une participation valorisée

Médecin régulateur

100€  
/heure



Revenu conventionnel,  
sur inscription auprès de l'association de  
régulation

Médecin généraliste effecteur

Un patient  
envoyé par le SAS ?

+15€  
/consult.

+20€  
/consult.

Si rdv entre  
19h et 21h

Consult hors médecin traitant.  
Max : 20 cotations/semaine  
Codes : SNP (+SHE si rdv 19h-21h)

Volontaire pour que le SAS vous  
propose des patients ?

1000€  
/an

Indicateur 8 du forfait structure\*.  
2 conditions :

- Être inscrit dans [sas.sante.fr](http://sas.sante.fr)
- ET partager des créneaux

Je participe au SAS

\* Cf avenant 9 à la convention Assurance Maladie

## CONVENTION DES CHIRURGIENS DENTISTES LIBÉRAUX



Ce qui change à partir du 25 février 2024

Mesures applicables 6 mois après la parution  
de la convention au JO du 25 août 2023

### SOINS NON PROGRAMMÉS SNP

- Adressage d'une urgence dentaire par le SAS (service d'accès aux soins) lorsqu'il est mis en place dans le département, en dehors de la permanence de soins (dimanches et jours fériés)
- Majoration de 15 € (code SNP) de la consultation de référence (CD) lorsque le patient est adressé par le SAS
- 10 SNP maximum facturables par semaine
- Majoration uniquement avec la consultation, pas avec un acte CCAM

## SAGES-FEMMES LIBÉRALES

Les sages-femmes libérales peuvent participer au Service d'Accès aux Soins (SAS), à la suite de la publication du décret au JO le 15 juin dernier.

### Participation Volontaire et Valorisation

- Les sages-femmes intéressées peuvent s'inscrire sur la plateforme numérique du SAS.
- Conformément à l'avenant 7 à la convention nationale\*, la sage-femme libérale bénéficie d'une revalorisation financière de 15 euros qui s'ajoute au tarif de la consultation ou de la visite.
- Le nombre de majorations SNP pouvant être cotées est limité à 20 par semaine.

\* Signé le 11 juillet 2023 par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), l'Organisation Nationale Syndicale des sages-femmes (ONSSF) et l'Union nationale et syndicale des sages-femmes (UNSSF)

# Contacts GCS SAS 31

Rejoindre le GCS SAS 31 en tant que médecin régulateur généraliste libéral :

Président  
ARMLSNP 31 - SNP

Dr. Fady CHALABI  
[fady.chalabi@wanadoo.fr](mailto:fady.chalabi@wanadoo.fr)

Président  
Regu'1 31 - PDSA

Dr. Pierre MASSOL  
[regul31@lerss.fr](mailto:regul31@lerss.fr)

Directrice opérationnelle  
GCS

Dara ALVAREZ  
[d.alvarez@gcs-sas31.fr](mailto:d.alvarez@gcs-sas31.fr)

07 77 90 50 66

Cheffe de projet Mission  
SAS

Charlotte TAPIE  
[tapie.c@oruoccitanie.fr](mailto:tapie.c@oruoccitanie.fr)  
06 63 33 09 96

Rejoindre le GCS SAS 31 en tant que médecin régulateur effecteur

FICHE SYNTHETIQUE - EFFECTEUR DE SOINS

[https://sas.sante.fr/sites/default/files/2024-02/SAS\\_Fiche\\_synth%C3%A9tique\\_Effecteur\\_20231212.pdf](https://sas.sante.fr/sites/default/files/2024-02/SAS_Fiche_synth%C3%A9tique_Effecteur_20231212.pdf)

GUIDE UTILISATEURS - EFFECTEUR DE SOINS LIBÉRAL

[https://sas.sante.fr/sites/default/files/2024-03/SAS\\_DOC\\_GU\\_Effecteur%20lib%C3%A9ral\\_SPRIN](https://sas.sante.fr/sites/default/files/2024-03/SAS_DOC_GU_Effecteur%20lib%C3%A9ral_SPRIN)

# Se former

## Au contexte général

- Contenu de la [page SAS du PAPS Occitanie](#)
- La vidéo « [Le service d'accès aux soins, le SAS](#) » du site de formation de l'ANS

## A la plateforme numérique

- Espace de formation SAS : <https://sas.sante.fr/formation>
- Guides d'inscription téléchargeables sur la [page SAS du PAPS Occitanie](#) (rubrique « Aller plus loin »)